

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 MARS 2017**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

**Mesdames et Messieurs les Adjoints : Paul KLOTZ - Claude ROUX- Danielle WEBER
– Aimée SAUMON-**

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Éric PULBY - Denis SCHEYDER-
Géraldine STRUB - Jocelyne TABOGA - Chantal WILLET- Valérie BARTH-
Véronique EPP- Claire EYLER**

Absents excusés :

Pascal CARRIER avec pouvoir à Mme le Maire

Jean-Louis WIGISHOFF avec pouvoir à Claude ROUX

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 2 février 2017
2. Transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel : choix du maître d'œuvre
3. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
4. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
5. Demande de subvention parlementaire
6. Divers

Mme le Maire ouvra la séance à 20H15 et passe à l'ordre du jour tel que prévu.

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 2 février 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2017 est **ADOpte A LA MAJORITE** (moins une abstention : Véronique EPP).

2°- Transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel : choix du maître d'œuvre

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que suite à la parution d'une publication d'appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la transformation de

l'ancien presbytère dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 20 décembre 2016, la Mairie a réceptionné 20 candidatures.

La commission de sélection a désigné 3 candidats paraissant répondre au plus près aux critères de sélection afin de les auditionner le mardi 24 janvier 2017.

Lors de cette audition, les candidats ont été appréciés selon les critères suivants :

- Equilibre de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Méthodologie proposée et relation de travail
- Observation et analyse du projet

(60 % de la note finale)

Il a également été demandé aux équipes de remettre sous enveloppe leur proposition de rémunération en pourcentage pour les missions suivantes :

- Mission de base
- Missions complémentaires : DIAG + EXE + OPC

(40% de la note)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'appel public à la concurrence publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 20 décembre 2016,

VU le rapport d'analyse des offres de la commission de sélection pour le choix du maître d'œuvre,

SUR PROPOSITION de la commission de sélection,

CONFIE A LA MAJORITE MOINS UNE ABSTENTION (Véronique EPP) la maîtrise d'œuvre en vue de la transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel au cabinet M Associés Architectes situé 9 rue Jean-Marie Lehn à Molsheim pour les missions suivantes :

- Mission de base
- DIAG (études de diagnostic)
- EXE (études d'exécution)
- OPC (ordonnancement, pilotage et coordination du chantier)

PRECISE que le forfait de la rémunération est calculé sur la base suivante :

- Taux de rémunération mission de base et missions complémentaires : 12,45%
- Coût prévisionnel des travaux : 590 000 € HT
- Coût prévisionnel de rémunération : 73 455 € HT soit 88 146 € TTC

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 et suivants,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

3°- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la cour de récréation à l'école élémentaire peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans le cadre de la catégorie d'opération « Construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires ».

Elle propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement Molsheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les travaux de rénovation de la cour de récréation rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire

DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention au taux le plus large possible pour les travaux d'économie d'énergie à l'école élémentaire et **APPOUVE** le plan de financement présenté pour un montant de 41 920 € HT.

4°- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'économie d'énergie à l'ancien presbytère peuvent bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre de la catégorie d'opération « Transition énergétique ».

Elle propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 159 de la loi de finances 2016,

CONSIDERANT que les travaux d'économie d'énergie rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire

DECIDE A LA MAJORITE MOINS UNE ABSTENTION (Véronique EPP) de solliciter au titre de la dotation de soutien à l'investissement local une subvention au taux de 20% pour les travaux d'économie d'énergie à l'ancien presbytère.

5°- Demande de subvention parlementaire

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député et des Sénateurs pour les travaux de rénovation de la cour de l'école élémentaire et pour la transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SUR PROPOSITION de Madame le Maire,

CONSIDERANT la nécessité de faire procéder à des travaux d'une part dans la cour de l'école élémentaire et d'autre part dans l'ancien presbytère,

CHARGE A LA MAJORITE MOINS UNE ABSTENTION (Véronique EPP) Madame le Maire de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député et des Sénateurs, et **L'AUTORISE** à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ces dossiers.

6°- Divers

- Madame le Maire rappelle les dates des élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et des élections législatives (11 juin et 18 juin).
- La nouvelle piscine de la Communauté de Commune « Le Triangle » a ouvert ses portes au public le lundi 27 février 2017.
- Monsieur Paul KLOTZ fait part de la nouvelle réglementation du Sélect 'Om en ce qui concerne le ramassage du papier et du carton.
- Madame le Maire fait le point sur l'étude de faisabilité de la piste cyclable reliant Dinsheim-sur-Bruche aux communes voisines.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 21H15